



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Nouvelle-Calédonie : logement

Question écrite n° 9409

Texte de la question

M. Kamilo Gata appelle l'attention de M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer sur des informations concernant un courant d'immigration qui se serait développé à Nouméa, en provenance de Wallis-et-Futuna, à la suite du tremblement de terre, et qui provoquerait l'installation de squats et la construction anarchique de « cabanes ». Il s'étonne de ces informations qui ne lui paraissent pas correspondre tout à fait à la réalité et l'invite à faire une enquête sérieuse à ce sujet. Si telle était la tendance, il lui demande quelles mesures il compte prendre pour la stopper et maintenir la population à Wallis-et-Futuna.

Texte de la réponse

Le nombre des migrants en provenance de Wallis-et-Futuna officiellement recensés par l'institut territorial de la statistique et des études économiques de Nouvelle-Calédonie ne permet pas de conclure à l'existence d'un mouvement migratoire significatif en direction de la Nouvelle-Calédonie. De 31 en 1991 le nombre de migrants est passé à 43 en 1993, auquel on peut ajouter celui des jeunes ayant accompli leur service national sur le territoire et qui choisissent d'y rester après leur libération, soit environ 30 personnes chaque année. Il ressort de l'enquête effectuée tant auprès de la gendarmerie de Wallis-et-Futuna que des services de la police de l'air et des frontières de Nouvelle-Calédonie et des différents organismes en contact avec la communauté wallisienne et futunienne qu'il n'y a pas eu un afflux récent de population consécutif au séisme qui a frappé l'île de Futuna en mars 1993. S'il est exact que des Futuniens ont, après le séisme, quitté leur île pour rendre visite à leur famille installée en Nouvelle-Calédonie, ils sont retournés à Futuna depuis. Il existe en revanche une certaine concentration de personnes, originaires de Wallis-et-Futuna, à Nouméa et dans son agglomération, dans des zones d'habitat précaire. Mais toutes les enquêtes démontrent qu'il s'agit d'une population déjà installée sur le territoire depuis plusieurs années. Les actions menées conjointement par les responsables de la Province Sud, du territoire et de l'État en faveur du logement social doivent permettre de résorber progressivement les formes d'habitat précaire. En outre, la solidarité nationale s'est exprimée pleinement à la suite du séisme et a permis à la population de Futuna de retrouver des conditions de vie normales.

Données clés

Auteur : [M. Gata Kamilo](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9409

Rubrique : Tom et collectivités territoriales d'outre-mer

Ministère interrogé : départements et territoires d'outre-mer

Ministère attributaire : départements et territoires d'outre-mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 décembre 1993, page 4554

Réponse publiée le : 18 avril 1994, page 1918